

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** le **SEIZE MAI**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 12

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, MARULLAZ Marie-Paule, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 11

MM. Mmes, THORENS Valérie, VERNET Josette, BÉARD Patrick, MUET Daniel, BRAIZE Jean-Michel, MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 07

Madame THORENS Valérie	à	Monsieur MARULLAZ David
Madame VERNET Josette	à	Madame MARULLAZ Marie-Paule
Monsieur BÉARD Patrick	à	Monsieur BERGER Jean-François
Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur MARCHAND Thierry
Madame MARTIGNONI Florence	à	Madame GAYDON Jeanine
Madame ROSSET Emmanuelle	à	Madame BAUD PACHON Valérie
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

D_2024_05_02

« PASS'PORTES DU SOLEIL 2024 » : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES SECOURS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La 20^{ème} édition de la « Pass'Portes du Soleil 2024 », se déroulera du vendredi 28 au dimanche 30 juin 2024.

Cet événement consiste en des parcours de randonnée VTT, VTT électrique et randonnées pédestres, traversant 5 stations françaises (Avoriaz, Châtel, Les Gets, Montriond-Les Lindarets, Morzine) et 3 stations suisses (Champéry, Les Crosets, Morgins) des Portes du Soleil.

Pour permettre aux accidentés d'être indemnisés, eu égard à l'assurance contractée au moment de leur inscription, une convention à intervenir avec HBG France est proposée à l'approbation du Conseil municipal.

Cette convention permet d'autoriser la pose de l'hélicoptère sur la commune afin d'assurer le secours primaire de la victime (transport jusqu'au centre de soins appropriés) sans aucune participation financière de celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention telle qu'elle est proposée,

AUTORISE M. le maire à la signer,

LUI DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 21 mai 2024.

La secrétaire de séance,
Valérie BAUD PACHON.



Le maire de Morzine.

Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
